



DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI
SOUS-DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

2012 DDEES 138G Subvention (500 000€) et convention avec l'Université Paris I Panthéon Sorbonne pour le déploiement de nouvelles applications dans le cadre d'Université Numérique Paris- Ile de France.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2007, votre assemblée a décidé de participer à la création de l'Université Numérique Paris Ile de France (UNPIdF), programme porteur du dispositif de cartes multiservices en faveur des étudiants parisiens. Il a également été décidé des subventions destinées à contribuer au financement d'espaces numériques de travail qui sont mis en œuvre dans plusieurs universités.

A ce jour, la Ville de Paris a subventionné le démarrage des espaces numériques de travail de sept universités parisiennes (Paris I Panthéon Sorbonne, Paris II Panthéon Assas, Paris III Sorbonne Nouvelle, Paris IV Paris Sorbonne, Paris VI UPMC et Paris VII Paris Diderot et Paris Dauphine).

Actuellement l'UNPIdF avec 31 membres (17 Universités de Paris Ile de France, 3 Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, 3 CROUS et 8 Ecoles) s'adresse à un public de 500 000 étudiants dont les besoins en développement de contenus numériques, d'accès réseaux et de nouvelles fonctionnalités ne cessent d'évoluer.

Dans le cadre du programme Université Numérique en Région, l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, en tant que porteur de projet, souhaite lancer de nouvelles applications numériques et poursuivre le développement des dispositifs déjà existants, afin d'améliorer le partage des ressources informatiques de chaque université pour un meilleur service aux étudiants parisiens.

Le développement de ces services numériques s'inscrit autour de quatre projets:

- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de géolocalisation « Univmobil » sur téléphone. L'objectif est de toucher un plus grand nombre d'utilisateurs en permettant le développement de l'application par toutes les universités et en augmentant la base de données avec de nouvelles ressources (Vélib, Bibliothèques municipales, Restaurants Universitaires...etc.). L'étudiant pourra ainsi depuis son téléphone ou son ordinateur visualiser les différents lieux universitaires ou municipaux disponibles autour de lui.
- Développer le site « RéseauPro » des Universités Panthéon Sorbonne, Paris Descartes et Paris Diderot en rajoutant de nouvelles fonctionnalités et en associant de nouveaux établissements partenaires. Ce site devient l'outil particulièrement précieux pour l'étudiant qui souhaite intégrer le marché de l'emploi. La mise en place de ce service d'insertion professionnelle est le symbole d'une mutualisation réussie de compétences entre plusieurs universités parisiennes.
- Développer une plateforme collaborative pour apprendre avec le numérique. L'UNPIdF, depuis 4 ans accompagne les étudiants et les personnels des universités dans l'apprentissage de leur environnement numérique en mettant à disposition un guide des usages du numérique. Le développement d'une plate

forme de formation permettra aux étudiants de s'inscrire en ligne et de prendre connaissance du programme de formation. Un cycle de conférences sera organisé pour présenter aux étudiants la gestion des différents outils.

- Proposer à tous les étudiants et aux futurs établissements partenaires une nouvelle ergonomie de l'application Environnement Numérique de Travail (ENT) en augmentant le choix des contenus et en permettant à tous les établissements un niveau équivalent de services. L'évolution du portail ENT permettra à tous les membres d'UNR de proposer une même application. Ce portail deviendra l'unique point d'entrée pour accéder aux informations qui concernent l'université, l'UFR, l'emploi du temps ou les résultats aux examens.

La Ville de Paris est donc sollicitée pour participer au développement de ces nouveaux outils. Ils permettront aux étudiants d'avoir accès à un socle d'applications numériques de qualité. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des dispositifs subventionnés depuis 2007. En collaborant à ces différents projets, la Ville de Paris veut participer activement à une évolution majeure des systèmes numériques et contribuer ainsi à l'amélioration de la vie étudiante à Paris.

En conséquence, je vous propose d'attribuer une subvention de 500 000 € à l'Université Paris I- Panthéon Sorbonne et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général

2011 DDEEES 138G Subvention (500 000€) et convention avec l'Université Paris I Panthéon Sorbonne pour le déploiement de nouvelles applications dans le cadre d'Université Numérique Paris- Ile de France.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, propose l'attribution d'une subvention à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, pour le déploiement de nouvelles applications et demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier Guillot au nom de la 2ème Commission ;

Délibère :

Art. 1.- Une subvention d'investissement de 500 000 € est attribuée à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 12 place du Panthéon (5°).

Art 2.- Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer, avec l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Art. 3.- La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 204 18, fonction 235, ligne DE 55 004 du budget d'investissement 2012 du Département de Paris